

Un peu de vocabulaire de l'escalier

Balancement : technique de tracé des marches dans les virages, permettant une répartition confortable et élégante pour que les "collets" de marches (largeur des marches côté jour) ne soient pas trop étroits.

Balustres : ou "barreaux", éléments verticaux de remplissage du garde-corps. Ils peuvent être: - droits, moulurés - de section carrée, posés sur diagonale - plans et chantournés ("palines" en Savoie) - tournés, selon de multiples motifs - profilés sur les 4 faces (dits « Louis XIII »)

Cage d'escalier : place occupée par un escalier

Collet : petit côté d'une marche balancée.

Contremarche : Partie verticale entre deux marches. La contremarche est sécurisante, cependant elle n'est pas systématique (les échelles de meunier n'en ont pas, par exemple).

Débillardé : virage "débillardé", escalier "débillardé". Se dit lorsque le virage se fait par une courbe continue, sans poteau d'angle.

Débillardement : façonnage des chants supérieur et inférieur du limon et de la main-courante lorsque ceux-ci sont courbes (sur la vue en plan), pour obtenir une surface continue.

Échappée : hauteur de passage, prise verticalement entre le nez de marche et la partie inférieure du plancher ou de la volée au dessus (mini : 1,90 m ; généralement : 2,10 m).

Échiffre, mur d'échiffre : mur sur lequel repose l'escalier.

Emmarchement : longueur des marches comprise entre les deux limons. Varie de 0,65 à 2 m.

Encombrement : Développement, longueur et largeur, soit l'importance au sol d'un escalier vu de dessus.

Etendue : distance en projection horizontale entre le nez de la première marche et le refendage d'arrivée.

Faux-limon et crémaillère : généralement moins épais et appliqués contre une paroi, ce qui permet des points de fixation intermédiaires. Les faux-limons sont taillés pour recevoir marches et contremarches. Les crémaillères sont seulement découpées. Les faux-limons sont généralement préférés aux crémaillères, car ils permettent un ajustage complet des marches en atelier. Les crémaillères, plus faciles à fabriquer, nécessitent, pour une finition correcte des extrémités de marche côté mur, l'ajustage ultérieur de plinthes, appelées "stylobates".

Garde corps : ensemble constitué d'une main courante et de balustres destiné à assurer une protection devant un vide (rampe ou balustrade).

Garde corps rampant : Un garde corps rampant est le garde corps qui suit la volée d'escalier. Celui-ci doit toujours être prévu d'une hauteur de 0,90 m (900 mm) minimum par rapport au nez de marche.

Garde corps de palier : Un garde corps de palier est destiné aux parties horizontales d'un escalier. Celui-ci doit toujours être prévu à une hauteur minimum de 1m (1020 mm généralement). On retrouve obligatoirement une plinthe, généralement située à 50 mm du sol et qui monte jusqu'à 450 mm minimum, suivi du nombre de lisses souhaité pour obtenir 1020. L'espacement maximum de celles-ci doit être de 180 mm.

Giron : distance horizontale prise de nez à nez.

Hauteur à monter : hauteur de sol à sol finis (par exemple du parquet du rez-de-chaussée à la moquette du palier du 1^{er} étage).

Jour : espace libre entre deux volées en projection horizontale. Sert à éclairer la cage.

Ligne de foulée : ligne située au milieu de l'escalier s'il a moins de 1 m de large, et à 50 cm de la rampe (côté intérieur) s'il a plus de 1 m de large. Dans les virages la ligne de foulée est courbe pour rester à distance constante de la main-courante.

Limon : pièce d'appui, poutre qui permet de tenir

Limon à la française : les marches et contremarches sont "embrevées" (ajustées par emboîtement) dans le limon, qui dépasse généralement de 5 cm au-dessus de la ligne des nez de marches. Ce limon reçoit également les balustres, qui s'emboîtent sur sa tranche supérieure.

Limon-crémaillère à l'anglaise : le limon est découpé en "crans" pour recevoir les marches qui passent par dessus le limon, et débordent d'environ 3 à 5cm (suivant mouluration) à l'extérieur. Lorsqu'il y a des contremarches, celles-ci doivent être ajustées en faux-onglet sur le devant des "crans". Les balustres sont ajustés soit sur le dessus des marches, soit, surtout s'ils sont métalliques, sur le côté du limon, en "col de cygne". Dans le deuxième cas, la main courante est alors déportée.

Limon-crémaillère central : beaucoup plus épais (20 cm ou plus) et généralement lamellé-collé. Nécessite une bonne fixation des marches, du fait de leur porte-à-faux latéral.

Lisses : rampantes ou horizontales, elles protègent l'espace entre la main-courante et le limon, ou entre la main-courante et le sol, dans le cas d'un garde-corps horizontal. La "lisse basse" repose sur le sol, ou parfois peut coiffer le limon. Les lisses peuvent aussi être appelées filières.

Main courante : partie supérieure, rapportée ou non d'un garde-corps, d'une rampe, d'une balustrade destinée à être prise en main.

Marche : Pièce horizontale sur laquelle on pose le pied. La marche se définit dimensionnellement par son emmarchement, son giron et sa hauteur. Formellement une marche peut être : droite ou carrée (si elle est rectangulaire) ; balancée ou dansante si les deux extrémités ont des largeurs différentes ; biaises si sans être balancée elle n'est pas

perpendiculaire au limon. La marche du bas est la marche de départ, celle du haut est la marche d'arrivée ou marche palière.

Nez de marche : partie de la marche en saillie sur le nu de la contremarche, la hauteur du garde corps ou de la main-courante est calculée à partir du nez.

Palier : plate-forme ménagée à l'étage accédant aux portes palières, le palier principal. La plate-forme intermédiaire est appelée repos ou palier de repos.

Pas : longueur correspondant à deux hauteurs de marches plus un giron.

Poteau : pièce de forte section permettant l'assemblage des éléments: rampe, garde-corps, marches, contremarches et limons.

Quart-tournant : tournant à 90°, il peut être soit: sur palier, entre 2 volées de marches droites - à marches rayonnantes (les nez des marches convergent vers l'angle), ce qui est le cas dans la plupart des fabrications industrielles et est d'ailleurs souvent qualifié abusivement de "marches balancées".(voir balancement.)

Rampe : garde-corps rampant composé d'une main courante, d'un remplissage (balustres) et éventuellement d'une lisse basse.

Reculément : longueur, vue en plan, de la ligne de foulée.

Trémie ou chevêtre : ouverture dans un plafond destinée à recevoir l'arrivée de l'escalier.

Volée : portion d'escalier comprise entre deux plates-formes et qui comprend les marches. Les marches sont droites (en parallèle) dans la volée droite, les marches sont rayonnantes dans la volée d'escalier à vis (à la française), les marches sont biaisées ou balancées ou dansantes dans les quartiers tournants.